

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE DE
DE 1 POSTE D'ATTACHE A TEMPS COMPLET**

DGA PROXIMITE – CULTURE

DGS - Ressources humaines - CL
N° 2021 - D - 278

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-I-1 °;
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein du service culture,

DECIDE

Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'un poste d'attaché au sein de la DGA proximité, au service culture, pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 1^{er} octobre 2021
Par délégation,
Pour le Président,
Le conseiller délégué, membre du
bureau

Monsieur Eric BIOJOUT



Certifié exécutoire reçu en

Prefecture le : 08.11.2021

Publié ou notifié

Le : - 3 JAN. 2022